



Concours du second degré
Rapport de jury

Concours :
**CONCOURS INTERNE D'ACCÈS AU GRADE
DE PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL – CAPLP
CONCOURS D'ACCÈS AUX ÉCHELLES DE RÉMUNÉRATION
DES PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ DANS LES
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉ SOUS CONTRAT – CAER**

Section :
**ARTS APPLIQUÉS
OPTIONS DESIGN ET MÉTIERS D'ART**

Session 2014

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Francis COUNIL
Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional
Président de jury

SOMMAIRE

	Pages
NATURE DES ÉPREUVES	3
COMPOSITION DU JURY	4
BILAN DE LA SESSION 2014	6
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	7
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ	
Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	
Définition de l'épreuve	13
Rapport de l'épreuve	14
ÉPREUVE D'ADMISSION	
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	
Définition et rapport de l'épreuve	18
Éléments de rapport spécifiques à l'option design	19
Éléments de rapport spécifiques à l'option métiers d'art	21
ANNEXE	
Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes	29

NATURE DES ÉPREUVES

Les épreuves du concours interne du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexes de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Les épreuves du concours ne font pas l'objet d'un programme limitatif.

NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
Épreuve d'admissibilité		
Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	-	1
Épreuve d'admission		
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel <ul style="list-style-type: none"> • <i>Travaux pratiques</i> • <i>Préparation de l'exposé</i> • <i>Exposé</i> • <i>Entretien</i> 	6 heures <i>4 h</i> <i>1 h</i> <i>30 min</i> <i>30 min</i>	2

La définition de chaque épreuve est reproduite dans les pages suivantes.

Rappel des dispositions réglementaires des articles 10 et 11 de l'arrêté du 19 avril 2013 :

- Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.
- Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Publications administratives et textes officiels utiles pour la préparation au concours

Pour se préparer aux épreuves d'admission, il est fortement conseillé aux candidats de s'informer sur :

- les programmes d'enseignement et les référentiels de formation en vigueur dans la voie professionnelle, dont la plupart sont consultables sur le site du Scérén-CNDP : <http://www2.cndp.fr/secondaire/>
- les missions du professeur, notamment par la lecture du [décret n°92-1189 du 6 novembre 1992](#) modifié, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel.
- le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, publié en annexe de l'[arrêté modifié du 1^{er} juillet 2013](#).

M. Martin MIDONET	Professeur de lycée professionnel	Académie de Versailles
M. Thomas NIEDERST	Professeur de lycée professionnel	Académie de Strasbourg
M. Jean-Michel PETIT	Professeur de lycée professionnel	Académie de Dijon
M. Jean-Maurice PODDA	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nancy-Metz
Mme Corinne PONTIEUX	Professeur de lycée professionnel	Académie de Créteil
Mme Mathilde PRZYBYLSKI	Professeur de lycée professionnel	Académie de Lille
M. Bernard REMONNAY	Professeur de lycée professionnel	Académie de Besançon
Mme Sophie RENAZE GARREAU	Professeur de LP du privé sous contrat	Académie de Nantes
M. Gérard SPIELMANN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Strasbourg
M. Pierre THEPENIER	Professeur de lycée professionnel	Académie d'Aix-Marseille
Mme Martine TROISFONTAINE	Professeur de lycée professionnel	Académie de Paris
M. Christophe VIVIAN	Professeur de lycée professionnel	Académie de Nice
M. Laurent WEISS	Professionnel chef d'entreprise	Essey-lès-Nancy

BILAN DE LA SESSION 2014

Nombre de candidats et nombre de postes offerts aux concours

	Épreuve d'admissibilité				Épreuve d'admission			Nombre de postes offerts	
	inscrits	Nombre de candidats non éliminés *		admissibles	Nombre de candidats non éliminés *		admis		
		% inscrits	% non éliminés	% admissibles	% admissibles				
Option design									
CAPLP interne	199	100	50%	32	32%	22	69%	14	15
CAER-PLP	90	57	63%	15	26%	14	93%	7	7
Option métiers d'art									
CAPLP interne	71	31	44%	13	42%	11	85%	6	6
CAER-PLP	23	15	65%	6	40%	6	100%	3	3

* Les candidats non éliminés correspondent aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire pour absence, copie blanche, copie non rendue, note zéro ou candidature non valide.

Notes moyennes des candidats aux épreuves d'admissibilité, d'admission et du concours complet

	Moyennes générales portant sur le total des épreuves					
	d'admissibilité		d'admission		du concours	
	Candidats non éliminés	Candidats admissibles	Candidats non éliminés	Candidats admis	Candidats non éliminés	Candidats admis
Option design						
CAPLP interne	10,15	15,25	10,59	13,64	12,09	14,07
CAER-PLP	12,06	16,90	12,07	15,29	13,64	15,67
Option métiers d'art						
CAPLP interne	10,24	14,50	14,00	17,54	14,00	16,50
CAER-PLP	07,33	10,42	10,92	15,83	10,75	14,55

Moyennes exprimées sur 20 points.

Écarts entre les moyennes obtenues par les candidats admissibles et admis au concours

	Moyennes obtenues par les candidats			
	admissibles		admis	
	Premier admissible	Dernier admissible	Premier admis	Dernier admis
Option design				
CAPLP interne	19,00	11,50	17,00	11,67
CAER-PLP	18,50	15,00	19,00	14,17
Option métiers d'art				
CAPLP interne	18,50	10,50	19,50	14,83
CAER-PLP	17,50	07,50	17,00	13,83

Moyennes exprimées sur 20 points.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble des informations, remarques et recommandations relatives à la session 2014 est présenté dans ce rapport : données statistiques et rapports des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le concours interne du CAPLP arts appliqués et CAER-PLP correspondant, a pour finalité de recruter les futurs enseignants qui interviendront dans les formations relevant de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA).

Lors de leur inscription au concours, les candidats ont le choix entre deux options :

- l'option **design**, qui vise le recrutement des **professeurs d'arts appliqués** aptes à dispenser les enseignements artistiques¹ dans les formations des lycées professionnels ;
- l'option **métiers d'art**, qui vise le recrutement des **professeurs de spécialités métiers d'art** aptes à dispenser les enseignements professionnels, théoriques et pratiques, dans les formations de niveau V et IV, conduisant aux CAP des métiers d'art, brevets des métiers d'art et baccalauréats professionnels, artisanat et métiers d'art.

En outre, les candidats de l'option métiers d'art optent au moment de leur inscription, pour le choix d'une spécialité parmi celles qui leur sont proposées, dont la liste est rappelée en annexe² du présent rapport. Ce choix n'est pas anodin et il convient que les candidats s'assurent avant de s'inscrire, qu'ils disposent pleinement des compétences techniques et professionnelles inhérentes à la spécialité choisie.

Les postes et contrats offerts au concours

Les postes et contrats offerts au concours au titre de la session 2014 étaient par rapport à la session 2013, en nette augmentation pour l'option design (plus de 50%) et équivalent pour l'option métiers d'art. Les résultats du concours permettent de pourvoir la quasi-totalité des postes offerts au concours

Les candidats

Les inscrits et les présents

L'évolution à la baisse des inscriptions déjà constatée se poursuit (moins 20% des inscrits à l'option design et moins 33% des inscrits à l'option métiers d'art, à la session 2014 par rapport à la session précédente).

Comme par le passé, on observe une très forte déperdition des candidats entre l'inscription et l'admissibilité puisque seul 50% des inscrits élaborent et transmettent un dossier de RAEP.

Les origines géographiques

Les candidats sont originaires de l'ensemble des académies du territoire national avec une représentativité toujours aussi importante des académies d'Ile-de-France (près de 25% des présents à l'option design) et significative de l'académie de Lille (11% des présents à l'option design) et des DOM-TOM (10% des présents à l'option design).

Il faut noter encore la forte corrélation qui existe entre l'origine géographique des lauréats et les académies qui proposent une préparation au concours.

La représentation féminine

Pour l'option design, la participation des femmes est toujours très largement majoritaire, elles représentent près des trois-quarts des candidats présents. Il faut noter par ailleurs que ce phénomène, conjugué avec leur taux de réussite au concours, sensiblement supérieur à celui des hommes (elles représentent 85% des lauréats) accentue cette disparité. Pour l'option métiers d'art, en revanche, leur participation est minoritaire, elles représentent près d'un tiers des candidats présents et leur taux de réussite au concours est comparable celui des hommes (elles représentent 30% des lauréats).

¹ Ces enseignements prennent la dénomination d'**arts appliqués et cultures artistiques**, en CAP et baccalauréat professionnel.

² Voir en annexe : **Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes**.

Les âges

La moyenne d'âge au concours est relativement élevée. L'âge des candidats présents se situe dans une fourchette de 26 à 58 ans pour les deux options. La part des candidats âgés de moins de 35 ans n'est que de 33% à l'option design et très marginale à l'option métiers d'art.

Les diplômes

Majoritairement, les candidats justifient d'un diplôme de niveau 3 (DEUG, DUT, BTS, DMA) ou de niveau 2 (Licence, Maîtrise) ou d'un titre de niveau équivalent. Ils représentent près de 60% des présents aux deux options.

Pour l'option design, la part des candidats qui justifient d'un titre ou diplôme d'un niveau supérieur équivalent au Master est élevée (plus de 30% des présents).

Pour l'option métiers d'art, cette part est moindre (10% des présents) et près d'un tiers des candidats bénéficient de diverses dispositions leur permettant de se présenter au concours sans condition de diplôme :

- soit au titre de père ou mère de trois enfants,
- soit en tant que maître contractuel du privé sous contrat,
- soit avec une expérience professionnelle suffisante de cadre du secteur privé.

Les professions

Sans surprise, la très grande majorité des candidats sont des agents non titulaires du second degré (contractuels, vacataires, assistants d'éducation, maîtres délégués ou adjoints d'éducation du privé), ils représentent plus de 90% des présents et des lauréats du concours.

Les résultats

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve d'admissibilité

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admissibles	
Option design								
CAPLP interne	6	26	37	16	15	100	10,15	15,25
CAER-PLP	1	10	15	20	11	57	12,06	16,90
Option métiers d'art								
CAPLP interne	0	10	12	3	6	31	10,24	14,50
CAER-PLP	2	9	3	0	1	15	07,33	10,42

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition des notes et moyennes des admissibles à l'épreuve d'admission

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admis	
Option design								
CAPLP interne	1	6	5	5	5	22	10,59	13,64
CAER-PLP	0	3	3	5	3	14	12,07	15,29
Option métiers d'art								
CAPLP interne	0	1	3	2	5	11	14,00	17,54
CAER-PLP	1	1	1	2	1	6	10,92	15,83

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition des notes et moyennes des admissibles sur l'ensemble du concours

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		non éliminés	admis
Option design								
CAPLP interne	0	2	8	8	4	22	12,09	14,07
CAER-PLP	0	1	2	8	3	14	13,64	15,67
Option métiers d'art								
CAPLP interne	0	0	4	3	4	11	14,00	16,50
CAER-PLP	0	2	1	3	0	6	10,75	14,55

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les prestations

L'épreuve d'admissibilité

Les modalités de sélection de la phase d'admissibilité qui s'appuie sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sont désormais bien comprises par les candidats.

La grande majorité des dossiers respectait la forme imposée en deux parties, consistant d'une part, à exposer les responsabilités confiées au candidat dans le domaine de l'enseignement ou de la formation au cours de leur parcours professionnel et d'autre part, à analyser, décrire et commenter de façon précise l'une des réalisations pédagogiques de son choix.

Les meilleurs candidats sont ceux qui, dans la première partie, ont su dépasser la simple énumération des différentes étapes de leur carrière pour analyser et mettre en perspective leur expérience dans les fonctions exercées, au regard des compétences professionnelles attendues pour l'enseignement. Ces mêmes candidats ont su développer, dans la deuxième partie, l'analyse détaillée et argumentée d'une réalisation pédagogique contextualisée, en s'efforçant de préciser et justifier les choix didactiques opérés, au travers d'une communication claire et structurée.

Indéniablement, la forme de l'épreuve valorise les candidats qui, faisant preuve de suffisamment de réflexivité sur leur parcours professionnel, sont capables d'appréhender et d'analyser l'expérience acquise dans leurs fonctions et activités, présentes ou passées, pour témoigner d'une approche pédagogique réfléchie dans leur champ de compétence.

Un bon tiers candidats y sont parvenus ainsi que le soulignent les résultats de l'épreuve. Pour l'option design, ils sont près de 40% à obtenir une note honorable (supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) ou excellente (supérieure ou égale à 16/20). S'agissant de l'option métiers d'art, ils sont près de 25% à obtenir ces mêmes résultats. Dans le même temps, on constate que la part des candidats dont le dossier s'est révélé indigent (note inférieure à 04/20) représente moins de 5%.

Les spécialités des candidats admissibles à l'option métiers d'art, sont :

- pour le CAPLP : Arts de la bijouterie-joaillerie (2), Arts du verre (2), Décor architectural (2), Ébénisterie (1), Graphisme et décor (1), Horlogerie (2), Marqueterie (1), Photographie (1), Vannerie rotin (1) ;
- pour le CAER-PLP : Arts de la bijouterie-joaillerie (1), Ébénisterie (1), Graphisme et décor (1), Photographie (2), Tapisserie d'ameublement (1).

Les épreuves d'admission

L'épreuve d'admission donne lieu à un entretien avec le jury. Elle repose sur la présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel, en réponse à un sujet donné, spécifique à l'option choisie par le candidat, et s'agissant de l'option métiers d'art, propre à sa spécialité métier. Pour la réalisation de cette épreuve, le candidat dispose :

- d'un temps de *travaux pratiques* lui permettant de construire la séquence autour d'une problématique clairement identifiée ainsi que le développement pédagogique d'une séance constitutive de la séquence. S'agissant de l'option métiers d'art, cette phase se déroule sur un plateau technique, offrant tout l'espace et l'équipement professionnels de la spécialité, pour permettre au candidat de conduire librement les

explorations et essais techniques nécessaires à l'élaboration de la séance et mettre ainsi en évidence ses aptitudes professionnelles propres aux démarches de conception et de réalisation.

- d'un temps de *préparation de l'exposé*, qui précède l'entretien avec le jury.

Dans l'ensemble, il faut souligner la bonne préparation des candidats à cette épreuve exigeante. Les meilleures prestations sont celles des candidats qui ont su s'appuyer sur leur solide et parfois longue expérience de l'enseignement. La plupart d'entre eux ont présenté des dispositifs probants, étayés par des choix pédagogiques cohérents et explicites. Les meilleurs ont su utiliser à bon escient le temps de préparation de l'exposé pour mettre au point un plan structuré et communiquer au jury le fruit de leur réflexion avec clarté, conviction et dans le respect du temps imparti.

Le bilan de l'épreuve d'admission de la session 2014 montre des résultats comparables à ceux de la session passée. Pour l'option design, près de la moitié des admissibles obtiennent une note honorable (supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) ou excellente (supérieure ou égale à 16/20). Pour l'option métiers d'art, ce sont près de 60% des candidats qui obtiennent ces mêmes résultats.

Le bilan du concours

Les nouvelles modalités d'admissibilité du concours ont pour effet de modifier les critères de sélection des candidats en réduisant la part de vérification de la maîtrise du socle disciplinaire au profit de l'expérience professionnelle. Cette disposition se révèle nettement à l'avantage des candidats qui sont en capacité de valoriser certains événements issus de leur parcours professionnel.

Cependant la forme déclarative du dossier de RAEP, contrairement à celle d'une épreuve écrite et graphique, ne permet pas d'apprécier la complète maîtrise des compétences disciplinaires attendues de la part de futurs enseignants d'arts appliqués, qu'il s'agisse :

- de la pratique éprouvée du dessin,
- de l'étendue des connaissances et des références artistiques et culturelles,
- de la parfaite possession des méthodes de démarche créative et de conception,

ou encore, pour les candidats de l'option métiers d'art :

- de l'expertise professionnelle (savoir-faire, gestes techniques) dans le métier considéré.

Par conséquent, l'épreuve d'admission acquiert une dimension d'autant plus sélective qu'elle vise, outre l'appréciation des aptitudes pédagogiques des candidats, la vérification également du degré de maîtrise de ces compétences disciplinaires indispensables.

Les spécialités des candidats admis à l'option métiers d'art sont :

- pour le CAPLP : Arts du verre (2), Décor architectural (1), Graphisme et décor (1), Horlogerie (1), Vannerie rotin (1) ;
- pour le CAER-PLP : Arts de la bijouterie-joaillerie (1), Graphisme et décor (1), Photographie (1).

Les recommandations aux futurs candidats

Les rapports d'épreuves rassemblés dans les pages suivantes donnent des informations et des conseils précieux et utiles à la préparation des futurs candidats au concours. Aussi, la lecture attentive et réflexive de ces rapports constitue-t-elle un préalable pour se préparer aux différentes épreuves dans les meilleures conditions. Certaines recommandations générales représentent néanmoins des invariants qui peuvent ici être rappelés.

Quelle que soit l'épreuve, il est indispensable de :

- prendre le temps de lire les documents proposés dans leur intégralité ;
- s'approprier la demande et d'en saisir les enjeux ;
- faire preuve de méthode dans l'ensemble de son travail d'analyse, de recherche, de traduction, de présentation et d'argumentation ;
- exploiter les croquis et schémas lorsqu'ils constituent des moyens d'investigation explicites ;
- mettre en évidence les principes, notions et concepts qui sous-tendent l'analyse ou la démonstration ;
- nourrir le questionnement et les propositions de références culturelles appropriées, issues de la diversité des domaines des arts appliqués ou des métiers d'art, et notamment de leurs manifestations les plus contemporaines ;
- recourir à des principes de composition et de mise en page pour structurer efficacement les réponses (analyse, recherches, propositions, etc.)

- bien gérer son temps et relire le travail terminé afin d'éviter les analyses ou les propositions tronquées, les omissions, les redondances, les incohérences, et de corriger les erreurs de syntaxe, les termes impropres et les fautes d'orthographe.

Par ailleurs, les candidats ne doivent pas ignorer que certaines académies proposent des formations facultatives de préparation au concours. Lorsqu'elles existent, il est fortement conseillé de s'y inscrire afin de se préparer aux épreuves dans les meilleures conditions. Les statistiques montrent en effet une réelle corrélation entre l'origine géographique des lauréats et les académies qui proposent une préparation au concours.

Pour conclure

La caractéristique de ce concours, scindé en deux options dont l'une se décompose en plusieurs spécialités de métiers d'art, est d'être une source de complexité dans ces aspects organisationnels.

Si pour l'admissibilité, une convergence est permise par l'élaboration de sujets communs aux deux options, lors de l'admission en revanche, des modalités d'organisation spécifiques s'imposent, notamment en ce qui concerne l'épreuve de mise en situation professionnelle. Outre l'élaboration de sujets spécifiques aux différentes options et spécialités, la définition de l'épreuve exige pour l'option métiers d'art, son implantation sur différents sites disposant pour chaque spécialité, d'espaces et d'équipements adéquats.

Ainsi, pour l'option métiers d'art, les épreuves se sont déroulées conjointement dans les académies d'Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Dijon, Lyon, Nancy-Metz, Nice et Paris en prenant appui sur les établissements suivants :

- le lycée professionnel Blaise Pascal à Marseille, pour la photographie ;
- le lycée professionnel Jean Monnet à Yzeure, pour les arts du verre ;
- le lycée Les Marcs d'or à Dijon, pour le décor architectural, dominante pierre ;
- le lycée polyvalent Pierre et Marie Curie à Neufchâteau, pour l'ébénisterie et la tapisserie d'ameublement;
- l'EREA de la cité scolaire René Pellet à Villeurbanne, pour la vannerie rotin ;
- le lycée professionnel des métiers d'art Pasteur à Nice, pour la bijouterie-joaillerie, l'horlogerie et la marqueterie ;
- le lycée des arts graphiques et du livre Corvisart à Paris, pour de graphisme et décor.

Assurément, le bon déroulement des épreuves repose en grande partie sur l'engagement et le dévouement de nombreux acteurs. Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés, qu'il s'agisse des inspecteurs, des gestionnaires des services rectoraux, des chefs d'établissements et leurs collaborateurs, pour leur précieuse contribution.

J'adresse également mes plus vifs remerciements à l'ensemble des membres du jury pour leur implication et la qualité de leur expertise, aux rapporteurs pour l'acuité de leurs commentaires utiles à la préparation des futurs candidats, ainsi qu'aux vice-présidents pour leurs rôles essentiels dans l'organisation du concours.

Enfin, j'adresse les félicitations du jury aux lauréats du concours 2014, assorties de mes vœux de réussite dans l'exercice de leur métier d'enseignant.

Francis COUNIL
Président du jury

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves du concours interne du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexes de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm.
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota : Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet la disposition du jury.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Monsieur Thierry GERARD,

Membres de la commission chargée de la correction de l'épreuve :

Mesdames Sarah BAUDUIN, Régine BERNAD, Anne BOURDASSOL, Nathalie BURGER BLAIS, Dominique CANTOIS, Corinne CHOUKROUN, Nolwenn ESCOUBET, Maëlle GUYOMARD, Delphine LABOUX, Nathalie LEMIÈRE, Héloïse MAYEUR, Geneviève MENG, Marie-Hélène MESMER, Corinne PONTIEUX, Mathilde PRZYBYLSKI, Sophie RENAZE GARREAU, Martine TROISFONTAINE et Messieurs Stéphane BILLARD, Michel CARNET, Jean-Pierre CORDAT, Grégory DEHONGHER, Jean-Philippe DUFOUR, Noël FRESSENCOURT, Thierry GERARD, Jean-Yves HUET, Cyril JARDAT, Emmanuel JEANNOT, Laurent LAINÉ, Jean-Pierre MASSON, Martin MIDONET, Thomas NIEDERST, Jean-Michel PETIT, Bernard REMONNAY, Marc ROBERT, Gérard SPIELMANN, Pierre THEPENIER.

La spécificité de l'épreuve

Cette épreuve qui s'appuie sur un dossier élaboré par le candidat, respecte une structure précise, énoncée dans la définition de l'épreuve. Elle valorise les impétrants qui, avec suffisamment de distance critique, sont capables d'appréhender et d'analyser l'expérience acquise dans les fonctions et les activités, présentes ou passées, de leur parcours professionnel, pour témoigner d'une approche pédagogique réfléchie à travers leur propre champ de compétences.

Les critères d'évaluation

L'évaluation des dossiers s'est appuyée sur les trois items suivants :

- *Parcours professionnel et responsabilités assumées :*

Il s'agit d'apprécier la richesse et l'adéquation de l'expérience professionnelle du candidat au regard des compétences requises pour le métier d'enseignant ;

- *Réalisation pédagogique décrite dans la discipline ou la spécialité choisie :*

Il convient de choisir et de décrire une activité pertinente, de maîtriser les enjeux scientifiques, techniques et professionnels, de savoir prendre du recul dans l'analyse de la situation exposée, de faire preuve de qualités d'argumentation dans les choix didactiques et pédagogiques.

- *Présentation et conformité du dossier :*

Il est nécessaire de s'assurer du respect des consignes de mise en forme du dossier, de la qualité des documents notamment iconographiques annexés au dossier, de la structuration du propos et la parfaite maîtrise de l'expression écrite.

Les attentes, les observations et les recommandations du jury

Sur la forme et la structure du dossier

Des règles précises définissent la forme que doit prendre le dossier : organisation en deux parties, format des documents, nombre de pages, attestation d'authenticité par le chef d'établissement,... Il convient de s'y conformer car seuls les dossiers complets respectant les prescriptions de l'épreuve sont étudiés par le jury.

Le dossier se doit d'être correctement structuré et sa mise en page doit adopter des principes simples de composition et hiérarchisation des informations. Il convient ici d'insister sur le caractère parfois « indigeste » de l'écrit, prenant la forme de pavés denses, sans aération aucune, comme de l'usage, par de trop nombreux candidats, de soulignés dont l'effet nuit à la lecture.

Une qualité irréprochable est donc attendue en ce qui concerne notamment l'expression écrite et les apports iconographiques. Sur ce dernier point, il convient de veiller à ce que les visuels qui accompagnent le texte dactylographié restent strictement au service de la démonstration pédagogique. Ils ne peuvent se substituer à l'analyse d'une démarche.

Sur la confusion des genres

Dans les précédents rapports de jury, il est précisé que « le concours interne du CAPLP arts appliqués et CAER correspondant a pour finalité de recruter les futurs enseignants qui interviendront dans les formations de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA) ».

Il n'est pas inutile ici de le rappeler car le jury a constaté de la part de certains candidats, une confusion entre leur seule pratique relevant des arts plastiques et les attendus spécifiques aux arts appliqués. Si ces deux domaines s'enrichissent et se convoquent, il n'en reste pas moins qu'ils représentent deux entités bien singulières. Un candidat qui se présente au concours de professeur d'arts appliqués, doit nécessairement se dévoiler en soulevant des problématiques qui entrent dans la diversité des champs du design et/ou des métiers d'art.

À propos de la première partie du dossier

La première partie invite le candidat à décrire les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours. Il lui incombe de mettre en avant les éléments pertinents et les plus significatifs de son parcours professionnel, mais aussi personnel – dans et hors du cadre de l'enseignement – permettant de comprendre son projet et ses motivations pour le métier d'enseignant. À ce titre, cette partie du dossier ne doit pas s'exonérer d'un regard réflexif.

Quelques candidats ont ainsi su dépasser la simple énumération chronologique des différentes étapes de leur carrière, en dégagant de leur expérience des qualités mobilisables pour l'enseignement.

D'autres ont astucieusement choisi de regrouper leurs différentes actions par champs de compétences ou ont décliné les compétences acquises à la suite de chacune de leurs activités ou responsabilités assumées.

Cependant, dans de trop nombreux dossiers, cette première partie était construite sur le principe d'un simple curriculum vitae, sans réelle mise en perspective. Pour éviter cet écueil, il est conseillé de ne mentionner que des éléments (formations, diplômes, activités,...) qui visent à éclairer le projet du candidat pour l'enseignement des arts appliqués dans els champs du design ou des métiers d'art et qui permettent de valider des compétences jugées utiles à ce projet.

À propos de la deuxième partie du dossier

La deuxième partie permet au candidat de faire émerger une réflexion sur sa pratique d'enseignement – éventuellement à partir de son expérience professionnelle hors enseignement – et de la réinvestir au travers d'une proposition de réalisation pédagogique.

Cette réalisation doit s'appuyer sur une situation d'apprentissage nécessairement adaptée aux publics **de la voie professionnelle**. Elle se présente sous la forme d'une séquence pédagogique se déployant en plusieurs séances, elles-mêmes structurées en différentes phases identifiables. Une focale peut-être portée sur une séance particulière.

Cette réalisation pédagogique doit comporter :

- les pré-requis identifiés,
- les objectifs (compétences, capacités et savoirs associés) poursuivis,
- les activités proposées et leurs articulations,
- les moyens techniques, plastiques, conceptuels donnés aux élèves,
- les résultats attendus,
- les modalités d'évaluation envisagées.

Cette réalisation doit prendre en compte les programmes ou référentiels de la formation et s'intégrer dans une progression. Bien souvent, le jury déplore le plaquage systématique d'extraits des textes officiels (BOEN, référentiels, etc.) sans que cela interroge la pertinence de la séquence pédagogique. La réalisation pédagogique doit aussi s'illustrer par des références fondatrices des arts appliqués et des métiers d'art et par des ressources résolument contemporaines.

Les documents ou travaux présentés en annexe (supports pédagogiques et/ou visuels) doivent faire l'objet d'une sélection pertinente et rigoureuse au service exclusif de la compréhension de la proposition pédagogique. En aucun cas, cette documentation n'a vocation de valoriser les réalisations personnelles du candidat.

Les questions liées à la gestion de la classe, à l'organisation matérielle, à la situation et la mobilité de l'enseignant sont rarement évoquées par les candidats. Or, ces questions doivent être intégrées dans la réflexion de l'enseignant, car elles sont des facteurs non négligeables de la réussite d'une leçon.

Le jury s'attache à évaluer la capacité du candidat à poser et à exprimer une réflexion construite et forte, ce qui demande évidemment de préciser les enjeux, d'identifier les contraintes et de porter un regard critique et distancié dans l'analyse de la situation d'enseignement proposée.

Des propos souvent trop narratifs, occultent bien souvent les objectifs pédagogiques en lien avec l'activité proposée. Une réflexion pragmatique soutiendrait l'analyse propre à la séquence envisagée. Il est à souligner que la réflexion sur l'évaluation fait souvent défaut ou est peu prise en compte dans la démarche pédagogique. Celle-ci s'accompagne souvent de critères d'évaluation vagues, d'objectifs mal définis ou souffre de l'absence de prolongements et de remédiations.

Par ailleurs, les candidats doivent veiller à ne pas se satisfaire d'une démonstration réduisant la discipline à la seule maîtrise des outils nécessaires (quand bien même infographiques). Il leur faut être capable de développer une activité pédagogique fondée sur l'indispensable articulation entre la maîtrise d'un outil et la raison même de sa mise en œuvre.

Aussi, capter l'intérêt des élèves par une pratique formatrice ne doit pas mener à négliger l'aboutissement et le but de cette pratique ; les élèves doivent être conscients du sens qui anime l'exercice. Or, cette question du sens est bien souvent négligée, alors qu'elle prouve l'attachement du candidat à un dispositif pédagogique dynamique et valorisant.

Quelques cas particuliers :

Aux candidats qui interviennent en Métiers d'art, il est vivement encouragé de mettre en relation leur réalisation pédagogique avec les enseignements dispensés en « Arts appliqués et cultures artistiques ».

Pour les candidats qui choisissent de privilégier la dimension d'un projet pédagogique favorisant l'expression de l'interdisciplinarité et/ou la connexion avec l'histoire des arts, il est recommandé de préciser clairement la place accordée aux arts appliqués.

Pour conclure

L'élaboration du dossier de RAEP consiste à développer une solide et cohérente réflexion sur son propre parcours professionnel en mettant en avant ses compétences acquises, au regard des qualités requises pour le métier d'enseignant.

Aussi, est-il indispensable de repérer les événements les plus pertinents de sa carrière et de présenter avec clarté et précision les réalisations pédagogiques choisies, afin de faire des liens avec les activités de la discipline ou de la spécialité. Au-delà de la maîtrise d'un socle disciplinaire et culturel, le dossier doit également attester d'une rigueur méthodologique et témoigner d'un engagement dans les différentes missions afférentes au statut de professeur de lycée professionnel.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$		admissibles	
Option design								
CAPLP interne	6	26	37	16	15	100	10,15	15,25
CAER-PLP	1	10	15	20	11	57	12,06	16,90
Option métiers d'art								
CAPLP interne	0	10	12	3	6	31	10,24	14,50
CAER-PLP	2	9	3	0	1	15	07,33	10,42

Moyennes exprimées sur 20 points.

ÉPREUVE D'ADMISSION

Les épreuves du concours interne du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexes de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DU LYCÉE PROFESSIONNEL

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques, relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat sera conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Un échantillon de sujets de la session 2014 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

L'organisation de l'épreuve

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude des candidats à concevoir et organiser une séquence de formation dans leur domaine de compétence. Pour cela, elle s'appuie sur des sujets propres à l'option choisie et, s'agissant de l'option métiers d'art, des sujets correspondant à la spécialité pour laquelle le candidat a opté lors de son inscription au concours.

Pour une même option ou même spécialité métiers d'art, l'épreuve peut être planifiée sur plusieurs jours lorsque le nombre de candidats admissibles l'exige. Dans cette hypothèse, l'épreuve s'appuie, chaque jour, sur un sujet différent.

Pour les candidats de l'option métiers d'art, l'épreuve est organisée en différents lieux, sur des plateaux techniques d'établissements offrant pour chaque spécialité, tout l'espace et l'équipement spécifiques nécessaires.

L'énoncé des sujets

Quelles que soient l'option et la spécialité, les sujets formulent une demande analogue, à partir d'un objectif pédagogique et un niveau de classe imposés. La demande porte sur la conception d'une séquence de formation et la mise au point détaillée d'une des séances qui la constitue.

Une documentation peut éventuellement être associée au sujet. Dans ce cas, l'énoncé invite explicitement le candidat à en faire l'analyse pour initier le questionnement et la problématisation de la demande.

Le découpage de l'épreuve en trois phases ainsi que leurs durées respectives sont systématiquement rappelés dans l'énoncé du sujet.

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont précisés dans le sujet et portent sur les points suivants :

- la pertinence et la cohérence des choix didactiques au regard du programme de formation, de l'objectif à atteindre et du public concerné ;
- le degré d'exploration et d'approfondissement de l'objectif permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles liées à l'enseignement ;
- l'exactitude et la pertinence des références culturelles et professionnelles ;
- la qualité d'analyse et de synthèse, la maîtrise des moyens d'expression graphique ;
- la qualité de l'expression orale et l'aptitude au dialogue.

Auxquels s'ajoute, pour les candidats de l'option métiers d'art :

- la maîtrise des savoir-faire techniques et des gestes professionnels.

L'échange sur le dossier de RAEP

Le dossier de RAEP élaboré par le candidat conditionne l'admissibilité et il apparaît essentiel de vérifier la concordance entre son contenu et son auteur. A cet effet, une dizaine de minutes durant l'entretien avec le jury, est consacrée à l'explicitation de certaines questions relatives au dossier pour en vérifier l'authenticité.

Pour la majorité des candidats, le jury a apprécié la correspondance des contenus entre les deux prestations écrite et orale, en décelant, in fine, un trait de caractère commun au dossier et à la trame de la séquence.

Pour quelques cas, en revanche, l'échange a permis au jury de pointer un écart manifeste entre la rigueur méthodologique du dossier et le manque de structuration de l'exposé, ou encore l'incapacité du candidat d'évoquer oralement des informations pourtant présentes dans son dossier.

ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION DESIGN

coordonnés par Madame Corinne CHOUKROUN,
assistée de Madame Delphine LABOUX et Monsieur Thomas NIEDERST

Membres de la commission chargée du déroulement des entretiens :

Mesdames Sarah BAUDUIN, Régine BERNAD, Corinne CHOUKROUN, Nolwenn ESCOUBET, Delphine LABOUX, Nathalie LEMIÈRE, Héroïse MAYEUR, Corinne PONTIEUX, Mathilde PRZYBYLSKI et Messieurs Stéphane BILLARD, Cyril JARDAT, Martin MIDONET, Thomas NIEDERST, Jean-Michel PETIT.

Les observations du jury :

Le jury a apprécié chez la plupart des candidats :

- une bonne compréhension et prise en compte du sujet et de la documentation ;
- une communication orale claire au service de raisonnements pertinents et justifiés ;
- une qualité de dialogue satisfaisante permettant un échange fructueux avec le jury ;
- une volonté de situer la séance dans une progression identifiée ;
- une bonne gestion du temps imparti ;
- une volonté de présenter et/ou d'aborder la problématique ;

- une capacité à se remettre en question et à anticiper les attentes du jury ;
- des apports de références culturelles appropriées et contemporaines ;
- une motivation certaine laissant transparaître une réelle envie d'enseigner ;
- une prise en compte des outils de communication mis à disposition (tableau ou paperboard).

Le jury a apprécié pour une proportion moindre de candidats :

- une analyse claire, argumentée et enrichie d'une vision personnelle des documents proposés ;
- une réelle appropriation des éléments fournis ;
- une véritable intention de faire passer des savoirs, savoir-faire et/ou savoir être ;
- une proposition d'une séquence pédagogique précise, exhaustive, permettant une projection aisée.

Le jury a regretté chez de nombreux candidats :

- une méconnaissance du système éducatif et des dispositifs mis en place depuis la rénovation de la voie professionnelle et surtout un manque de connexion en relation avec leur pratique ;
- une analyse superficielle voire inexistante, souvent linéaire, document par document, non comparative, sans restitution ;
- une méthodologie et des propositions pédagogiques stéréotypées, sans grande relation avec la demande énoncée dans le sujet ;
- un manque de clarté dans les choix effectués : quels documents de référence sont à la base de la proposition ? Quelles pistes sont privilégiées et/ou laissées de côté ?
- le caractère purement théorique de certaines séquences pédagogiques ;
- une définition approximative du ou des objectifs généraux et intermédiaires conduisant à une proposition d'activités peu porteuse - ou vide - de sens ;
- une absence de documents-élèves sur lesquels appuyer le propos ;
- un manque de références culturelles antérieures au XX^e voire XXI^e siècle ;
- une approche approximative de l'évaluation reposant bien souvent sur des critères mal définis ;
- un manque d'écoute, de réactivité et de remise en question durant l'entretien ;
- une absence d'identification de la filière concernée par la proposition pédagogique ne permettant pas de développer le caractère professionnalisant de la séquence ;
- un manque de précisions sur l'organisation de la classe notamment au regard de son effectif et plus largement sur les caractéristiques des élèves en question.

Le jury a été confronté à quelques situations particulières de la part de candidats isolés :

- une incapacité à gérer le temps de l'exposé : analyse superficielle, présentation succincte insuffisamment approfondie, ou à l'inverse une analyse interminable au détriment des propositions pédagogiques ;
- une lecture paraphrasée (sans réelle analyse) des documents proposés ;
- un manque patent de connaissances et de références culturelles, appropriées ou non, notamment en matière de références fondatrices de la discipline ;
- une méconnaissance partielle voire totale des exigences de ce concours et surtout du programme et public visé ;
- des réponses faites au jury en total décalage par rapport aux questions posées ;
- une attitude parfois désinvolte avant, pendant et/ou après l'entretien avec le jury ;
- une propension à l'auto-dévalorisation devant le jury potentiellement préjudiciable au candidat ;

Les recommandations du jury :

En tout premier lieu, la lecture des rapports de jury est indispensable à une meilleure compréhension de l'épreuve et des attentes du jury.

Les planches d'analyse réalisées durant les quatre heures de travaux pratiques, sont des supports personnels de réflexion et de mise en forme de la proposition didactique et pédagogique. Elles sont aussi des supports de communication pour le temps d'entretien avec le jury.

Elles doivent donc être visibles et lisibles pour le jury.

Bien que la qualité graphique ne soit pas évaluée dans cette épreuve, la bonne maîtrise des outils graphiques est attendue. Celle-ci doit être comprise comme un levier essentiel à une bonne démonstration et non comme une illustration. La simple reproduction des documents ne sert en rien le propos.

Le jury apprécie le recours à des moyens de communication variés. Le tableau ou paperboard mis à disposition lors de l'exposé et de l'entretien sont des supports de communication à ne pas négliger.

Le jury comprend la part d'émotivité et de stress de certains candidats face à l'enjeu, il n'en reste pas moins que ces appréhensions doivent pouvoir être dépassées pour laisser place à un réel échange professionnel.

Le temps d'exposé et d'échange permet aussi au jury d'estimer la manière dont les candidats communiquent en général. Il le renseigne sur la posture attendue de l'enseignant : la voix, le débit de parole, la gestuelle, l'occupation de l'espace.

Généralement, la question de l'évaluation est peu traitée par les candidats. Elle a pourtant un rôle essentiel dans la construction et la validité d'une séquence pédagogique, notamment pour renseigner l'enseignant sur la bonne assimilation par les élèves des connaissances qui leurs sont transmises et la bonne compréhension des activités qui leurs sont proposées. Les différents types d'évaluation doivent être connus, maîtrisés, précisés et les critères définis avec précision. Ils doivent être personnalisés, faire l'objet d'une réelle appropriation, au-delà de la simple référence au programme.

Le jury conseille aux candidats de définir avec précision le cadre dans lequel la réalisation pédagogique est envisagée (classe, niveau, filière, effectif, temps, durée, lieu(x), acteurs, partenaires éventuels, dispositif particulier, etc.) afin de permettre au jury d'apprécier proposition tangible, vivante.

Les enseignants d'arts appliqués exerçant sur des postes spécifiques peuvent présenter une séquence s'adressant à un public relevant d'une formation aux métiers d'art. Il n'y a pas d'obligation de proposer une séquence s'adressant à un public de filière généraliste. Cependant, lors de l'entretien, le jury peut axer le questionnement sur son développement auprès d'élèves issus de filières générales (en relation avec le programme d'« arts appliqués et cultures artistiques ») ; cette investigation (hors filières métiers d'art) doit pouvoir malgré tout être travaillée et maîtrisée par le candidat.

ÉLÉMENTS DE RAPPORT SPÉCIFIQUES À L'OPTION MÉTIERS D'ART

coordonnés par Monsieur Charly PENAUD

Membres de la commission chargée du déroulement des entretiens :

Mesdames Sophie FARCY, Claire JAOUEN, Martine TROISFONTAINE et Messieurs Pierre BLANCHET, Didier BONTEMPS, Michel CARNET, Jean-Pierre CORDAT, Jean-Philippe DUFOUR, Jean-Yves HUET, Emmanuel JEANNOT, Laurent LAINÉ, Jean-Pierre MASSON, Jean-Michel PETIT, Jean-Maurice PODDA, Bernard REMONNAY, Gérard SPIELMANN, Pierre THEPENIER, Christophe VIVIAN, Laurent WEISS.

En préambule

Certains candidats se sont une nouvelle fois présentés à l'épreuve sans en connaître les attendus et les enjeux. N'exploitant que très partiellement la documentation proposée, ils se sont contentés de répondre de manière « technique » à la demande d'élaboration de séquence.

Cet ancrage très marqué dans les registres du métier a bien souvent limité les investigations pédagogiques. Quelques candidats ont même parfois ignoré totalement l'implication des arts appliqués dans le champ professionnel auquel ils appartiennent.

Suivant une logique opposée, certains postulants ont exposé avec méthode et anticipation une véritable appréciation réflexive et pratique des objectifs de l'épreuve. Conscient des attentes et des exigences l'épreuve, ils se sont lancés, avec réussite, dans une véritable investigation pédagogique structurée. Pour la plupart, celle-ci a débouché sur des stratégies d'apprentissage personnelles efficaces qui ont facilité la soutenance orale et qui ont été appréciées des jurys.

Le choix de l'option et de la spécialité

Cette année encore, quelques candidats se sont inscrits à l'option métiers d'art et ont opté pour la spécialité d'un métier dont ils ne maîtrisent ni les connaissances, ni les savoir-faire professionnels. Malgré toute la bienveillance du jury, ces candidats n'étaient pas en mesure de répondre aux attentes pratiques et interrogatives de l'épreuve.

La définition et la finalité de l'épreuve

L'épreuve se déroule en trois phases distinctes, comme suit :

1. **Travaux pratiques (quatre heures) :** *En prenant appui sur ses connaissances et savoir-faire, le candidat identifie le problème posé afin de proposer une séquence de formation et d'envisager plus précisément une des séances constitutives de la séquence. Pour cette séance, le candidat construit un dispositif et un développement pédagogiques ainsi que les modalités d'évaluation auxquelles ils renvoient.*

Un espace dédié et un équipement professionnels sont mis à disposition pour conduire librement les explorations pratiques et essais techniques, utiles au développement de la séance de formation. Au besoin, le candidat peut proposer une documentation en appui de ses propositions.

2. **Préparation de l'exposé (une heure) :** *À partir de son analyse et du dispositif proposé, le candidat prépare et organise son exposé en précisant le contexte dans lequel s'inscrit la séquence et en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés. Le candidat précisera les activités prévues et la réalisation demandée ainsi que les apprentissages techniques et méthodologiques visés. Ce temps doit être mis à profit pour structurer la séquence qui sera soutenue oralement.*

3. **Exposé et entretien (trente minutes + trente minutes) :** *le candidat présentera sa réflexion de façon claire et synthétique et sera amené, lors de l'entretien, à approfondir certains points de sa démarche.*

Pour éviter tout malentendu, l'objectif de cette épreuve n'est pas d'évaluer les compétences « métier » du candidat au travers de la réalisation d'une pièce finie, mais bien de le placer, en tant que futur enseignant, dans la situation d'élaborer une séquence pédagogique pour apprécier ses aptitudes à l'enseignement.

A cet effet, le sujet impose un objectif et un niveau de formation. Le cas échéant, suivant le métier, il peut être accompagné de visuels. Avec ou sans iconographie, le sujet proposé est suffisamment ouvert pour permettre aux candidats de proposer des pistes d'investigation pédagogiques et didactiques, multiples et variées, ancrées dans les champs du métier et de la création artistique (design, arts appliqués, histoire des arts).

Aussi, l'épreuve d'une durée totale de six heures, comprend quatre heures de travaux pratiques, pendant lesquelles le candidat, dans un espace professionnel adapté à sa spécialité, a libre choix de conduire des explorations, des manipulations, des tests liés aux matériaux, à l'outillage, aux principes de construction et de mise en forme, pour étayer ses propositions pédagogiques et ses choix didactiques.

Les éléments issus de ces travaux pratiques sont des supports³ utilisés par le candidat lors de son oral. De natures diverses (maquettes, ébauches, essais, échantillons, éprouvettes, détails, montages, gabarits, étapes de fabrication, éclatés, etc.), ils accompagnent croquis, dessins, plans et contribuent à la bonne compréhension de la séquence proposée. Ils permettent d'illustrer une démonstration, une manipulation, d'appuyer des apports notionnels, de compléter des recherches, de vérifier une hypothèse, de verrouiller une théorie.

Le déroulement de cette phase de travaux pratiques suppose de la part du candidat, la connaissance des procédures d'utilisation des outils et des machines mis à disposition, ainsi que des conditions de sécurité qui se rapportent à leurs utilisations.

La phase de préparation de l'exposé d'une durée d'une heure est entièrement consacrée à la préparation de l'entretien avec le jury. Elle doit lui permettre d'échafauder un plan, de structurer son propos, d'élaborer une stratégie de communication.

Enfin, l'entretien avec le jury donne l'occasion au candidat de présenter ses propositions, défendre ses choix, montrer l'étendue de ses références culturelles et professionnelles et faire la preuve par le dialogue, de son esprit critique et ses qualités d'écoute et d'argumentation.

Les constats et les recommandations du jury

1. L'exploitation du sujet
2. L'expertise professionnelle
3. Les déclinaisons pédagogiques de l'objectif
4. La structure et la construction des séquences et des séances, la démarche pédagogique
 - 4.1. La prise en compte de la diversité des publics

³ Au même titre que les documents écrits et graphiques, les supports réalisés durant l'épreuve ne font pas directement l'objet d'une évaluation.

4.2. L'évaluation

4.3. L'innovation

5. Les apports culturels et artistiques
6. Les prolongements pédagogiques
7. La prestation orale
8. La posture en tant que futur enseignant
9. Le questionnement sur le dossier de RAEP

1. L'exploitation du sujet

Le jury constate dans l'ensemble l'absence de mise en regard de l'objectif et des documents proposés ainsi que le manque d'approfondissement de l'analyse. Le défaut de réflexion sur la problématique à extraire et la timidité dans les pistes issues de l'investigation réflexive ont souvent eu raison de la pertinence des solutions pédagogiques retenues.

Les objectifs pédagogiques imposés et les thématiques sous-tendues par la nature des visuels associés n'ont pas été suffisamment mis en concordance. En effet, certains candidats n'ont développé qu'une partie réduite du potentiel sémantique et notionnel de la documentation, se contentant d'apprécier essentiellement le style des objets présentés sans entrer dans une véritable démarche d'appréciation de la conception. Il en résulte une construction de séquence et de séance peu créative, assimilable à une logique réduite à la pratique de la restauration.

Seuls quelques candidats méritants se sont aventurés dans une analyse pertinente, permettant de dégager des pistes d'investigation intéressantes et variées qu'ils ont su mettre en relation, de manière cohérente et créative, avec l'objectif et les thématiques issues des références iconographiques. Dans ce cas, la diversité des stratégies pédagogiques proposées présentait un réel intérêt et favorisait un échange riche avec le jury, lors de la soutenance orale.

2. L'expertise professionnelle

Constats : Bien que la demande du sujet ne permette pas au candidat d'aborder toutes les compétences professionnelles liées à la pratique de son métier, la plupart d'entre eux ont fait la preuve durant la phase de travaux pratiques de leur pleine maîtrise des gestes et savoir-faire professionnels. Cette expertise s'est vue confirmée lors de l'entretien, par le recours à un vocabulaire technique juste et pertinent, utilisé à bon escient. En revanche, les candidats qui relevaient davantage d'une pratique « amateur » du métier, n'ont pas su à travers le temps imparti à la pratique, démontrer les compétences attendues. Il est évident que pour ceux qui se sont trompés d'option, la situation est rapidement devenue inextricable, voire impossible.

Quels que soient les domaines concernés, le jury a relevé un manque de prise en compte des dimensions artistiques et esthétiques tant au niveau de la phase pratique que du développement pédagogique. Ce sont principalement l'exécution et les contextes techniques qui généralement prédominent. Le manque de culture artistique, historique et contemporaine est ainsi pointé pour la majorité des candidats. Il convient ici de préciser que les métiers d'art, de par leur ancrage étymologique, sont pourtant indissociables de ces dimensions. De fait, l'enseignement professionnel pratique dans les formations aux métiers d'art suppose la complète maîtrise des savoir-faire « métier », patrimoniaux et actuels, mais également une connaissance élargie des évolutions artistiques et culturelles passées et présentes, et de leurs incidences technologiques. Aussi, d'un abord nécessairement technique, le sujet sous-tend des questions d'ordre esthétique et artistique, qui ne peuvent être ignorées.

Conseils : Le jury rappelle qu'un niveau de maîtrise élevé des savoir-faire « métier » est attendu pour prétendre répondre aux exigences des enseignements professionnels. Un simple niveau d'amateur éclairé ne peut suffire. Aussi, les interrelations entre les champs techniques, technologiques et esthétiques, historiques et contemporains sont indissociables pour faire la preuve de ce niveau d'expertise dans le cadre de l'épreuve.

La dimension artistique appliquée au métier doit inévitablement être appréciée et exploitée par le candidat, afin de ne pas laisser croire qu'il s'inscrit dans une pratique figée et muséale des métiers d'art. Il revient au candidat de convaincre le jury de ses capacités à appréhender son métier sous l'angle des productions les plus contemporaines, et à l'ancrer dans une pratique vivante, évolutive et soucieuse des enjeux actuels.

Les candidats doivent ainsi clairement se positionner sur la question de la modernité de leur métier afin de pouvoir ultérieurement développer l'ambition de leurs élèves et les engager dans des poursuites d'étude.

3. Les déclinaisons pédagogiques de l'objectif

Constats : Généralement, l'objectif et le niveau de classe proposés dans le sujet ont été bien pris en compte avec une réelle volonté de planifier les apprentissages dans une logique adaptée aux exigences. Certains candidats ont judicieusement opéré des rapprochements en élaborant des séquences idoines au niveau de classe. Ces derniers allant jusqu'à proposer un découpage qui formulait des objectifs opérationnels au sein de chaque séance.

Cependant le jury a souvent regretté le manque de pertinence des choix didactiques, cet écueil provenant essentiellement d'un manque d'analyse du sujet lui-même. Quelques stratégies formatives n'ont pas été suffisamment rattachées aux attentes et objectifs des référentiels concernés. Ainsi, le contexte de départ n'étant pas suffisamment analysé, la réflexion et les solutions s'en sont trouvées amoindries.

4. La structure et la construction des séquences et séances, la démarche pédagogique

Constats : La capacité à produire des séquences et séances structurées est un des points forts relevé par le jury pour la grande majorité des candidats. En effet, si l'an passé les séquences avaient été élaborées suivant une logique linéaire sur les bases d'une succession d'exercices, cette année les productions ont révélé une volonté évidente de structurer la séquence dans une logique de progression des apprentissages.

Les candidats ont manifestement pris connaissance des recommandations du rapport de jury. La plupart des séances proposées se sont inscrites dans des progressions, celles-ci ont été déclinées avec cohérence en relation avec la compétence visée. La dimension temporelle (pas toujours optimale et souvent ambitieuse) a été anticipée correctement, surtout pour tenir compte des réalités pratiques de mise en œuvre des activités dans les ateliers.

Cependant quelques écueils demeurent. Malgré une parfaite identification de l'objectif dominant et une organisation convenable de la séquence, le déroulement souvent ne mettait pas suffisamment l'accent sur les méthodes, les moyens et les outils envisagés. Peu de dispositifs ont accordés de l'importance au développement de l'autonomie, du sens de la responsabilité ou encore à l'émergence du projet personnel de l'élève.

Conseils : La séquence pédagogique doit être abordée comme une entité formative globale reposant sur la définition d'une démarche de projet. La construction du plan de formation ne peut donc pas être envisagée comme une simple suite d'activités sans relation les unes aux autres et d'une séance à l'autre.

Aussi, il faut rappeler une nouvelle fois :

- qu'il ne s'agit pas de trouver la réponse pédagogique et didactique « modèle » mais bien d'apporter des réponses adaptées et personnelles qui confirmeront toute la liberté et la créativité pédagogique requises par le métier enseignant,
- qu'il est essentiel d'anticiper les interventions pédagogiques à travers le filtre des activités de l'enseignant, mais également à travers celles des élèves. En donnant à comprendre la stratégie de construction d'une séquence dans son ensemble, de sa conception à sa mise en application en classe,
- que la qualité de la séquence repose sur l'appréciation de toutes les composantes de l'acte professoral.

La réussite de l'épreuve nécessite anticipation et préparation. Elle repose en partie sur la connaissance des référentiels de la filière professionnelle et des programmes d'arts appliqués⁴ ainsi qu'une réflexion préalable sur l'articulation des compétences et savoirs à mettre en œuvre dans les différents niveaux de formation.

4.1. La prise en compte de la diversité des publics

Constats : Outre que plus les prérequis sont la plupart du temps ignorés des candidats, trop souvent le niveau de la classe est considéré comme homogène et ne prend pas en compte la diversité des rythmes d'apprentissage.

Les démarches pédagogiques appréhendent les apprentissages sur la base d'un niveau commun requis. Les difficultés ou les facilités que peuvent rencontrer certains élèves ne font pas l'objet d'une attention particulière. Au mieux, elles sont uniquement évoquées en terme de remédiation et donnent lieu à des exercices supplémentaires censés pallier les difficultés rencontrées.

Conseils : Une bonne connaissance des parcours de formation et des passerelles d'orientation qui sont offertes aux élèves permet de comprendre la diversité des publics qui composent la classe. La mise en

⁴ Les programmes et référentiels de formation de la voie professionnelle sont consultables sur le site du Scérén-CNDP (se reporter p.3)

place d'évaluations diagnostiques en début de cycle est de nature à permettre au professeur de tenir compte au travers des activités proposées, de la diversité des acquis et des rythmes d'apprentissage des élèves.

4.2. L'évaluation

Constats : Les séquences présentées font souvent abstraction de la question de l'évaluation. Lorsqu'elle est abordée, elle n'est que très rarement définie correctement, soit par manque de cohérence avec les activités proposées, soit par en raison d'une subjectivité des critères qui la rend inopérante.

Conseils : L'évaluation est la conclusion de tout acte formatif. De ce point de vue, elle est indissociable de l'objectif visé dans la construction d'une séquence ou d'une séance pédagogique. Son rôle ne peut être omis dans la mesure où la forme de l'évaluation donne bien souvent tout son sens à l'activité proposée. De fait, il est indispensable dans toutes séquences pédagogiques de définir les modalités et de fixer un temps dédié à l'évaluation.

Il est conseillé aux candidats de prendre en considération la question de l'évaluation sous toutes ses formes (diagnostique, formative, sommative), elle revêt un rôle primordial dans l'acte d'enseignement par les informations qu'elle renvoie au professeur sur la qualité de son action.

4.3. L'innovation

Constats : Le registre de l'expression pédagogique et didactique est resté globalement confiné dans une utilisation de moyens « classiques » (tableau, vidéoprojecteur, supports écrits et iconographiques...). Cette approche est le fondement de toutes activités professorales de classe et elle doit être maîtrisée. Cependant, il est attendu de la part des candidats qu'ils fassent preuve à ce niveau de réflexion et d'innovation. Cela doit passer par une exploitation judicieuse et professionnelle du plateau technique mis à leur disposition.

Quelques candidats ont su concevoir des moyens pédagogiques et des solutions formatives pertinentes et efficaces. Quelques-uns ont même fait preuve d'innovation en proposant des solutions originales de type workshop ou projet pédagogique intégrant des moyens numériques contemporains, par exemple. L'approche pédagogique transdisciplinaire a été convenablement prise en compte par la plupart des candidats. Toutefois, il convient de préciser que celle-ci a trop souvent été affichée comme argument sans réelle démonstration.

Conseils : Au-delà d'une utilisation référencée des moyens pédagogiques classiques, le registre de l'expression du professeur doit s'enrichir des nouvelles technologies et d'une exploitation optimale des moyens techniques mis à sa disposition le jour de l'épreuve. Cela ne signifie pas qu'il faut limiter ses investigations aux seuls outils du parc machines, mais bien d'envisager d'autres solutions formatives au regard de l'objectif et du contexte exposés dans le sujet.

Le caractère innovant d'une séquence pédagogique réside parfois dans le bien-fondé de son ancrage dans des dispositifs transversaux, tels que les enseignements généraux liés à la spécialités (EGLS), les projets pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP), l'accompagnement personnalisé, les ateliers de pratique artistique et culturelle, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

5. Les apports culturels et artistiques

Constats : Quelques candidats ont apporté des références culturelles et techniques nombreuses et utiles à la séquence. Certains ont su lors de l'entretien convoquer des références de créations contemporaines pertinentes qui leur ont permis d'afficher leur curiosité et leur volonté d'être au fait des tendances actuelles de leur domaine professionnel.

Cependant, la plupart s'est contenté de commenter les seuls éléments iconographiques présents dans le sujet. Trop peu ont réussi à faire preuve d'une culture élargie à d'autres références. Certains, conscients des attentes du jury, se sont risqués à des rapprochements culturels et artistiques, peu appropriés voire décalés avec le propos.

Conseils : Si les dimensions technique et technologique de la spécialité sont essentielles à l'exercice du métier, elles ne doivent pas reléguer les contextes artistiques et culturels qui s'y rapportent au rang d'apports notionnels occasionnels. Les métiers d'arts sont fondamentalement ancrés dans des registres patrimoniaux historiques et contemporains. Ils puisent leurs spécificités dans les évolutions esthétiques, stylistiques et techniques, apportées à travers les siècles par les différents mouvements artistiques et culturels. Le jury attend des candidats qu'ils abordent leur métier sous l'angle indissociable des arts, des techniques et des civilisations.

6. Les prolongements pédagogiques

Constats : Tout comme l'an passé, les candidats ont rarement situé leur proposition de séquence pédagogique dans une progression globale sur l'année scolaire ou sur le cycle de formation. Très peu ont envisagé de possibles prolongements à la séquence.

Conseils : Là encore, la connaissance des programmes et référentiels est de nature à permettre aux candidats d'inscrire leurs propositions de manière cohérente dans un parcours de formation. Il n'est pas inutile de communiquer au jury, les grandes lignes d'une progression pédagogique afin de donner du crédit à la séquence proposée.

7. La prestation orale

Constats : Les examinateurs relèvent des prestations orales de qualité. Faisant preuve de qualités d'écoute, de prise de recul et de sens du dialogue, la majorité des candidats a été convaincante. S'appuyant sur des expériences professionnelles vécues, la plupart des candidats s'est appuyé sur un vocabulaire technique précis, utilisé à bon escient. Par contre, la maîtrise d'un vocabulaire spécifique lié à l'enseignement était plus rare et le recours à quelques poncifs sur l'Education nationale ou le métier d'enseignant a été jugé maladroit.

Dans l'ensemble, les échanges étaient nourris et constructifs, peu de questions sont restées sans réponse. Majoritairement, les candidats ont fait preuve de conviction et de suffisamment d'assurance pour convaincre le jury de leurs aptitudes à prendre des classes en responsabilité.

A l'opposé, quelques rares candidats ont adopté des attitudes rigides et fermées, au travers parfois d'un discours fait de certitudes, ils sont pas parvenus à établir une qualité de dialogue avec le jury, induisant leurs capacités à gérer sereinement et efficacement un groupe d'élèves dans un climat de confiance. D'autres ont montré une forme de timidité ou un manque de conviction pour défendre les choix didactiques ou pédagogiques. Trop souvent le doute s'est installé lors de l'échange, l'absence de réponse aux questions posées révélait un manque de réflexion sur les stratégies proposées.

Conseils : La soutenance doit être anticipée et préparée. Le temps imparti à la préparation doit être exploité minutieusement pour affiner les stratégies d'apprentissage envisagées en vue de les communiquer avec clarté et précision aux examinateurs. De ce point de vue, la gestion du temps lors de la restitution orale est un exercice auquel les candidats doivent se préparer. L'efficacité de la communication repose très souvent sur la capacité du candidats à faire preuve de concision, de sens critique et d'esprit de synthèse pour convaincre le jury de ses compétences professorales.

8. La posture de l'enseignant

Constats : En règle générale, les candidats ont fait preuve de maturité en adoptant une posture de futur enseignant parfaitement adaptée à la circonstance. Pour certains, elle a révélé un réel enthousiasme voire une passion pour le métier, pour d'autres, elle manifestait sans équivoque un positionnement éthique et responsable, conforme aux valeurs et principes fondamentaux du système éducatif, laissant présager un engagement auprès des élèves, bienveillant et formateur.

Plus rarement, le jury a pu observer des postures rigides, effacées ou sans assurance de la part de quelques candidats. Ces derniers ne sont pas parvenus à convaincre le jury de leurs capacités à conduire et accompagner un groupe d'élèves avec suffisamment d'engagement et d'autorité.

Conseils : Au-delà de l'expertise professionnelle et disciplinaire, le jury attend des candidats qu'ils soient capables de se projeter dans le métier d'enseignant et de témoigner d'un engagement personnel avéré en faveur de la transmission des connaissances.

Sur ce point, une bonne connaissance de la fonction de l'enseignant et par extension des missions du professeur au sein de l'établissement et du système éducatif, est indispensable. Aussi, les candidats les plus convaincants sont ceux qui parviennent à témoigner au jury la prise de conscience de la diversité des facettes du métier de professeur et leur engagement avec suffisamment d'esprit critique en faveur de pratiques mobiles, évolutives et innovantes.

9. Le questionnement sur le dossier de RAEP

Le jury n'a pas constaté de dissonance ou d'incohérence entre les contenus d'apprentissages présentés dans le dossier et ceux développés durant l'épreuve.

Les compétences relevées lors de la lecture du dossier sont généralement réinvesties par les candidats lors de l'épreuve. Les conditions de temps imposées enlèvent souvent aux candidats l'audace ou la pertinence d'envisager la mise en œuvre de compétences particulières pourtant référencées dans le dossier. Les capacités du candidat à opérer des choix stratégiques ou des approfondissements pédagogiques pour sa séance ne se transfèrent pas aussi efficacement ni aussi facilement de son dossier à la soutenance de l'épreuve orale.

Répartition des notes et moyennes des candidats pour la présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$			admis
Option design								
CAPLP interne	1	6	5	5	5	22	10,59	13,64
CAER-PLP	0	3	3	5	3	14	12,07	15,29
Option métiers d'art								
CAPLP interne	0	1	3	2	5	11	14,00	17,54
CAER-PLP	1	1	1	2	1	6	10,92	15,83

Moyennes exprimées sur 20 points.

ANNEXE

Liste des spécialités métiers d'art offertes au concours et formations professionnelles correspondantes
(applicable pour les inscriptions au concours à compter de la session 2014)

Spécialités métiers d'art	Formations professionnelles correspondantes
Armurerie	CAP Armurerie (fabrication et réparation) BMA Armurerie
Arts de la bijouterie-joaillerie	CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau
Arts de la céramique	CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique
Arts de la gravure et de la ciselure	CAP Métiers de la gravure, 4 options BMA Gravure
Arts de la reliure	CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure
Arts du décor architectural	CAP Graveur sur pierre MC Graveur sur pierre CAP Tailleur de pierre BP Métiers de la pierre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option arts de la pierre CAP Staffeur ornemaniste BMA Volumes : staff et matériaux associés
Arts du métal	CAP Bronzier, 3 options CAP Ferronnier
Arts du spectacle	CAP Accessoiriste réalisateur Diplôme de technicien des métiers du spectacle, 2 options
Arts du verre	CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, option décorateur sur verre CAP Arts et techniques du verre, option vitrailliste CAP Souffleur de verre, 2 options BMA Verrier décorateur BMA Souffleur de verre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique
Graphisme et décor	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, 2 options
Tapisserie d'ameublement	CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement
Broderie	CAP Arts de la broderie BMA Broderie
Chaiserie broserie	CAP Cannage, paillage en ameublement
Dorure ornemanisme	CAP Doreur à la feuille ornemaniste
Ebénisterie	CAP Ebéniste BMA Ebéniste Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option ébéniste
Facture instrumentale	CAP Accordeur de piano CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options CAP Facteur d'orgue CAP Lutherie CAP Ouvrier archetier BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options
Horlogerie	CAP Horlogerie BMA Horlogerie
Marqueterie	CAP Arts du bois, option marqueteur
Menuiserie en sièges	CAP Menuiserie en sièges
Moulage noyautage	CAP Mouleur noyauteur, cuivre et bronze
Photographie	CAP Photographe Bac Pro Photographie
Sculpture sur bois	CAP Arts du bois, option sculpteur ornemaniste
Tournage d'art sur bois	CAP Arts du bois, option tourneur
Vannerie	CAP Vannerie